

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL85

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 38, substituer au mot :

« neuvième »

le mot :

« huitième ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer la référence :

« , L. 236-10 ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 39, substituer au mot :

« quatorzième »

le mot : « treizième ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 40, substituer au mot :

« vingtième »

le mot :

« dix-neuvième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'erreurs de référence.